

TOUT A L'ELECTRICITE.

On vient d'ouvrir à Londres un restaurant des plus luxueux. Il s'appelle le "H and K" dans le West End. Tout s'y fait à l'électricité et l'installation est des plus curieuses. Chaque table est alimentée par une dérivation du courant. Aussi les clients peuvent-ils eux-mêmes faire griller leur pain, chauffer un plat, réchauffer leur café. Une lampes signale communique avec la cuisine, où elle déclenche un numéro d'ordre pour prévenir le chef que le client attend. Dans la cuisine, tout est fait à l'électricité: les légumes, les puddings, les beefsteaks, le poisson. On y trouve également des hachoirs, des grilloirs à café, mus par le courant. Tout y est prévu, même le lavage de la vaisselle, également à l'électricité. Plus fort encore, les clients qui viennent en automobile électrique peuvent les faire recharger, pendant qu'ils dînent, à l'aide d'une prise de courant spéciale. Enfin, chose bizarre, les prix des repas ainsi préparés électriquement ne sont pas trop élevés. Le succès a été si vite qu'un second restaurant identique va s'ouvrir également à Londres, dans Oxford street.

LE COUTEAU COUPABLE.

On sait que nos ancêtres apportèrent quelque comme dans leurs tribunaux, en citant en justice des animaux qui, souvent, furent condamnés en bonne et due forme. Il y eut de sévères jugements prononcés contre des coqs, des chats, des sauterelles, chenilles et autres insectes, coupables d'avoir ravagé des champs. Il y eut des truies condamnées à mort, malgré d'éloquents plaidoiries d'avocats, pour "crime de sorcellerie." On ne lira pas sans surprise que les Athéniens, pourtant connus pour leur bon sens, eurent quelque chose d'analogue. Mais il s'agissait là d'une sorte de cérémonie rituelle, que personne ne prenait au sérieux, et que l'on conservait par goût des traditions. Elle n'en était pas moins curieuse. Les Athéniens, dans une certaine fête, immolaient un boeuf. L'usage voulait que tous ceux qui avaient pris part à la mort de l'animal fussent cités en justice, l'un après l'autre, et, successivement, absous de l'accusation. Quand tous les "inculpés" avaient été cités, on apportait aux juges le couteau qui était seul condamné comme ayant réellement tué la bête. Porphyre nous donne, au reste, quelques détails sur cette singulière procédure. "On met-

tait d'abord en accusation les filles qui avaient apporté l'eau pour arroser la pierre sur laquelle on avait aiguisé le couteau. Les filles rejetaient le crime sur l'homme qui avait aiguisé le couteau. Celui-ci rejetait le crime sur l'homme qui avait frappé le boeuf. Cet homme, alors, saisissait le couteau, qui, lui, ne pouvait accuser personne, et il le tendait aux juges, en l'indiquant comme le seul coupable. Les juges se trouvaient d'accord sur ce point et le couteau était jeté à la mer."

LA FORTUNE D'UN SOCIALISTE

Bebel, le fameux leader socialiste qui vient de mourir, n'était pas pauvre. De simple ouvrier, il était devenu patron avant d'entrer dans la politique militante et son ardent socialisme ne l'avait jamais entraîné jusqu'au mépris de ses intérêts commerciaux. Ce sens pratique et quelques legs solides de partisans enthousiastes lui avaient constitué une fort honnête aisance, et d'après les déclarations faites au fisc zurichois pour le paiement des droits de succession, il laisserait à ses héritiers une fortune de 937.500 francs c'est-à-dire tout près d'un million.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française

CONCOURS DE 1913-1914.

PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

"LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE"

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite dans une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit, qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire Paroissial, BUSSIÈRE ROUX, P. O. BOX 725, Nouvelle-Orléans.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

John Everett à la Quaker Realty Co. Ltd., 9 terrains, Hunters, Tonti, Rocheblave et Franklin, \$1,000.

Acquéreur au vendeur, même propriété \$1,050.

Mme Walter Bowie et al à Gabriel Sintès et al, terrain, Bourbon, Girod, Urquhart et St-Antoine, révocation de donation.

Gabriel Sintès et als à la American Homestead Co., terrain, Bourbon, Villeré, Urquhart et St-Antoine, \$900.

Acquéreur à Jean Lanne, même propriété, \$900.

Xeter Realty Ltd à Peter Mattei, portion, Bagatelle, St-Antoine, Célestine et Joséphine, \$75.

Henry J. Robbert à la Tulane Bldg and Loan Ass'n, terrain, Valmont, Magnolia, Robertson et Soniat, \$2,500.

Acquéreur à Edwin C. Black, même propriété, \$2,500.

Hampton Reynolds à Mme Leonard J. Naef, portion, Oak, Short, Zimple et avenue Carrollton, \$3,400.

Wm J. Hennessey à l'Etat de la Louisiane, caution de \$10,000 pour la fidèle exécution de ses devoirs comme notaire public.

Bienville Realty Co. Ltd à la Mutual Bldg and Homestead Ass'n, terrain, Audubon, Jeanette, Poplar et Broadway, \$6,500.

Acquéreur à Bryant T. Marnard, même propriété, \$6,500. Bienville Realty Co. Ltd à la Mutual Bldg and Homestead Ass'n, terrain, Audubon, Jeanette, Birch et Broadway, \$5,500.

Acquéreur à Mme John Baruss Parker, même propriété, \$5,500.

Chas. Buesing et épouse à la Third District Land Co. Ltd, terrain, Musique, Marais, St-Claude et St-Roch, \$1,800.

Acquéreur à Philip B. Hanson, même propriété, \$1,430.

Louis L. Chambers à la Dryades Bldg and Loan Ass'n, terrain, Philip, Liberté, Franklin et Jackson; terrain, Harnie, Remparts, Toledano et Saratoga, \$3,000.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$3,000.

Firmin Chausser à la Acme Homestead Ass'n, terrain, République, Bruxelles, Law et Hope, \$1,500.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$1,500.

German American Homestead à Louis Hymel, terrain, Rousselin, Lapeyrouse, Onzaga et Dorgenois, \$2,400.

Mme Emile Conrad à la Ideal Savings and Homestead Ass'n, terrain, Marigny, Mandeville, Roman et Derbigny, \$700.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$700.

Ernest A. Carrère à Mlle J. M. Lacroix, bail de la propriété No 1808 Chemin du Bayou, entre Derbigny et Roman, pour 23 mois, à \$17.50 et \$20 par mois.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété améliorée de valeur, du Sixième District, No. 106,008, rue Clara, entre l'avenue Louisiane et la rue Delachaise, dans l'île de la rue Willow.

James Brown vs. Richard Realty Company

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,730 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encherne publique à la Cour des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le District de cette ville, JEUDI, le 6 novembre 1913, à midi, la propriété ci-dessus décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec améliorations situé dans le Sixième District de cette ville dans l'île No. 6, borné par l'avenue Louisiane et les rues Clara, Willow et Delachaise, mesurant trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue Clara, trente pieds sur la ligne arrière sur une profondeur de cent vingt deux pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne de côté la plus proche de l'avenue Louisiane et cent vingt et un pieds six pouces et six lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans, BINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats pour le demandeur. oct-4,10,17,24,31nov-3,8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Rose Gayette, veuve de Frank Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,008 - Division B - Attendu que George Martin a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Rose Gayette, veuve de Frank Martin, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. H. J. PATRONO, Avocat. oct-22,26,31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Larz Hagarad.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 99,502 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Albert N. Simon, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. MERRICK, GENSLER & SCHWARZ, Avocats. oct-18,22,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henrietta Beirwig, veuve de Samuel Schick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,084 - Division D - Attendu que Charles S. Schick, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres administratives dans la succession de Henrietta Beirwig, veuve de Samuel Schick, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. E. W. RICHOW, Avocat. oct-19,23,28

The
Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD *Baby 65 months of age. Fed from birth on the Allenburys' Foods.*

Une Bonne Portance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard. Il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le lait de la mère humaine. Allenburys' Foods, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé, est donné à un enfant à l'âge de 6 ou 7 mois.

Les Allenburys' Foods sont préparés de façon à ressembler au lait de vache combinable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. NOURRITURE No 2. NOURRITURE No 3.
De la naissance à 3 mois. De 3 à 6 mois. De 6 mois à plus.

Prenez le traitement de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M.
Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour

SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.